

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D’EASTMAN**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET MENSUELLE DE LA MUNICIPALITÉ D’EASTMAN TENUE À COMPTER DE 19 :30 HEURES, LE LUNDI 4 JUIN 2018 AU LIEU HABITUEL DES SÉANCES ET CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU CODE MUNICIPAL

PRÉSENCES

Sont présents : Monsieur le maire Yvon Laramée, mesdames les conseillères, Heidi Fortin, Nathalie Lemaire et Noémie Perreault ainsi que messieurs les conseillers, Carol Boivin et Maurice Séguin

Est également présente : Madame Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière

Est absent : M. Patrick McDonald, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Yvon Laramée, souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19h30.

1. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2018-06-211

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte l’ordre du jour le tout comme suit, avec la du point :

19. Nomination d’un maire suppléant

et l’ajout du point :

20. Levée de la séance.

1. Adoption de l’ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux et dispense de lecture

2.1 Séance de consultation publique du 7 mai 2018;

2.2 Séance ordinaire du 7 mai 2018

2.3 Séance extraordinaire du 14 mai 2018;

3. Pétitions

Aucune

4. Correspondances

4.1 Recommandation de la MRC relative à la demande de modification de la zone agricole permanente de la municipalité d’Eastman;

4.2 Lettre de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuyant le projet d’un système de transport collectif par taxi-bus intelligent dans la MRC;

4.3 Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (MAMOT) acceptant la programmation des travaux révisée présentée par la municipalité d’Eastman pour la TECQ;

4.4 Projet de règlement numéro 925 de la Municipalité du Canton d’Orford révisant le plan d’urbanisme et de développement;

5. Administration générale

- 5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;
- 5.2 Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe;
- 5.3 Commandite au Cabaret Eastman;
- 5.4 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- 5.5 Service de consultation publique du rôle d'évaluation;
- 5.6 Mandat à Raymond Chabot Ressources Humaines inc dans le cadre de la Loi québécoise sur l'équité salariale;
- 5.7 Mandat à la firme d'ingénieurs Exp. pour la préparation de plans et devis des travaux correctifs nécessaires pour les conduites de la rue Chagnon;
- 5.8 Entente – Infrastructures rue Chagnon;

6. Administration financière

- 6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2018;
- 6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2018;
- 6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2018;

7. Loisirs, Culture, Parcs, Terrain de jeux et Tourisme

- 7.1 Embauche de trois (3) animateurs pour le camp de jour 2018;
- 7.2 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;
- 7.3 Rapport annuel du Réseau Biblio;
- 7.4 Autorisation de dépenses pour le Festi-village;
- 7.5 Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA;
- 7.6 Autorisation de tenue d'événement pour l'ouverture de la saison de soccer;
- 7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 17 mai 2018;
- 7.8 Modification de la politique d'affichage du bureau d'accueil touristique (BAT);
- 7.9 Achat de deux (2) unités de recyclage triple;

8. Sécurité publique

- 8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 17 mai 2018;
- 8.2 Renouvellement d'adhésion au programme Go/NoGo911;
- 8.3 Nomination de deux lieutenants intérim au service de sécurité incendie;
- 8.4 Autorisation d'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie;
- 8.5 Achat et installation d'un « module de fast idle » pour le camion incendie et Premiers répondants;
- 8.6 Retrait d'un Premier répondant;
- 8.7 Retrait d'un pompier temps partiel;
- 8.8 Achat de trois habits de combat pour le service incendie;
- 8.9 Agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie;

9. Travaux publics

- 9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 mai 2018;
- 9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins de la municipalité d'Eastman;
- 9.3 Mandat pour le lignage de rues;
- 9.4 Autorisation de dépenses pour travaux sur la piste cyclable *La Montagnarde*;
- 9.5 Achat d'un système de détection de gaz;
- 9.6 Achat et installation de glissières de sécurité sur la rue du Pré;
- 9.7 Mandat d'arpentage de la rue de la Sapinière;
- 9.8 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour le service des travaux publics;

10. Hygiène du milieu et environnement

- 10.1 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 juin 2018;
- 10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2018;
- 10.3 Autorisation à aller en appel d’offres pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité;
- 10.4 Délégation à l’APELS pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;
- 10.5 Délégation au PNMO pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;
- 10.6 Délégation à Jouvence pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;
- 10.7 Programme national de gestion du myriophylle à épi;
- 10.8 Réfection du bassin de sédimentation de la Mésange;

11. Aménagement et urbanisme

- 11.1 Procès-verbaux du CCU – réunions du 18 et du 25 avril 2018;
- 11.2 Acquisition d’un GPS Garmin Oregon 750 pour le département d’urbanisme et environnement;

12. Demandes de dérogation mineure

- 12.1 Demandes de dérogations mineures relatives à la reconstruction du bâtiment principal et des travaux d’aménagement de terrain pour l’immeuble situé au 25 rue Lapointe, sur les lots 4 380 203 et 4 817 481 (DM201804001);

13. Demandes d’approbation au règlement PIIA

- 13.1 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’un garage détaché sur l’immeuble situé au 36, rue de l’Intimité, sur le lot 2 237 294 (PIIA201805001);
- 13.2 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux d’aménagement de terrain sur l’immeuble situé au 439, rue Principale, sur le lot 4 380 235 (PIIA201805005);
- 13.3 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 617, rue Principale, sur le lot 4 380 463 (PIIA201805006);
- 13.4 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’un bâtiment accessoire sur l’immeuble situé au 65, rue de la Sucrierie, sur le lot 4 379 895 (PIIA201805008);
- 13.5 Retour sur une demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 164 928, sur la rue de Villebois (PIIA201805003);
- 13.6 Retour sur une demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 137 800, sur le chemin de la Traverse (PIIA201805004);
- 13.7 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la reconstruction d’un bâtiment accessoire sur l’immeuble situé au 13, rue de la Coulée, sur le lot 4 379 887 (PIIA201805011);
- 13.8 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’un bâtiment accessoire sur l’immeuble situé au 52, rue de l’Érablière, sur le lot 4 379 860 (PIIA201805012);
- 13.9 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’un bâtiment accessoire sur l’immeuble situé au 52, chemin de la Traverse, sur le lot 6 137 799 (PIIA201805013);
- 13.10 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’une remise sur l’immeuble situé au 154, chemin Mont-Bon-Plaisir, sur le lot 4 890 221 (PIIA201805007);
- 13.11 Demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d’une résidence unifamiliale isolée sur l’immeuble situé sur le lot 6 031 629, sur la rue de la Réserve (PIIA201805014);

13.12 Demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur l'immeuble situé sur le chemin de l'escalade, sur le lot 2 236 108;

13.13 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la reconstruction du bâtiment principal et des travaux d'aménagement de terrain pour l'immeuble situé au 25 rue Lapointe, sur les lots 4 380 203 et 4 817 481;

14. Rapport sur l'émission des permis

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mai 2018;

15. Avis de motion

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-08 abrogeant le règlement 2018-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

16. Règlements

16.1 Adoption du règlement 2018-07 amendant le règlement de zonage 2012-08 relatif aux ventes de garage;

17. Affaires nouvelles

18. Période de questions

19. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX ET DISPENSE DE LECTURE

2.1 Séance ordinaire du 7 mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-212

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance de consultation publique du 7 mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-213

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 7 mai 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Séance extraordinaire du 14 mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-214

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

ET RÉSOLU QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 mai 2018, avec dispense de lecture, copie de celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉTITIONS

aucune

4. CORRESPONDANCES

4.1 Recommandation de la MRC relative à la demande de modification de la zone agricole permanente de la municipalité d'Eastman;

Le conseil prend acte.

4.2 Lettre de la Paroisse Notre-Dame-du-Mont-Carmel appuyant le projet d'un système de transport collectif par taxi-bus intelligent dans la MRC;

Le conseil prend acte.

4.3 Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) acceptant la programmation des travaux révisée présentée par la municipalité d'Eastman pour la TECQ;

Le conseil prend acte.

4.4 Projet de règlement numéro 925 de la Municipalité du Canton d'Orford révisant le plan d'urbanisme et de développement;

Le conseil prend acte.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 Rapport verbal du représentant à la MRC de Memphrémagog;

M. Yvon Laramée, représentant de la Municipalité d'Eastman à la MRC de Memphrémagog fait un rapport verbal de la dernière réunion.

5.2 Rapport du maire aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2017 et du rapport du vérificateur externe;

Le maire, M. Yvon Laramée, fait un rapport verbal des faits saillants du rapport financier 2017. Une copie de ce rapport sera diffusée sur le territoire de la municipalité conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal*.

5.3 Commandite au Cabaret Eastman;

RÉSOLUTION 2018-06-215

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité accorde une commandite au Cabaret Eastman dans le cadre des minis festivals du weekend Rock, du weekend Blues et du weekend Country, qui auront lieu à l'été 2018, au montant de 1 200 \$;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4 Délégation au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM);

RÉSOLUTION 2018-06-216

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE M. Yvon Laramée, Mme Noémie Perreault et M. Carol Boivin soient délégués pour assister au Congrès 2018 de la FQM qui se tiendra du 20 au 22 septembre 2018, au Palais des congrès de Montréal;

QUE les frais afférents à ces délégations soient et sont à la charge de la Municipalité selon la politique de remboursement en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5 Service de consultation publique du rôle d'évaluation;

RÉSOLUTION 2018-06-217

ATTENDU QUE plusieurs personnes demandent régulièrement si le service de consultation publique du rôle d'évaluation est fourni par la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE le service de consultation publique du rôle d'évaluation est offert par Cadrin.ca;

ATTENDU QU'il n'y a pas de frais d'utilisation pour ce site parce qu'il est déjà offert aux employés municipaux par l'entremise de l'intranet Cadrin.ca;

ATTENDU QUE les seuls frais seraient ceux de l'installation du fournisseur du site Web afin d'implémenter un cours texte et le lien de sécurité;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité d'Eastman accepte d'implémenter le service de consultation publique du rôle d'évaluation offert par Cadrin.ca.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6 Mandat à Raymond Chabot Ressources Humaines inc. dans le cadre de la Loi québécoise sur l'équité salariale;

RÉSOLUTION 2018-06-218

ATTENDU QUE les amendements adoptés en mai 2009 à la *Loi québécoise sur l'équité salariale* prévoient que tous les employeurs québécois qui comptent dix (10) salariés et plus sont tenus de réaliser un exercice d'équité salarial;

ATTENDU QUE la *Loi prévoit* qu'une évaluation périodique du maintien de l'équité salariale doit être faite une fois l'équité salariale atteinte par la réalisation d'un programme d'équité salariale;

ATTENDU QUE le maintien de l'équité salariale doit être évalué périodiquement, soit à tous les cinq ans à compter de la date à laquelle le « nouvel affichage » de l'exercice précédent d'équité salariale a été réalisé;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'implantation de l'équité salariale en 2013;

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman souhaite réaliser le maintien de l'équité salariale tel que prescrit par la *Loi québécoise sur l'équité salariale* au chapitre IV.1.;

ATTENDU l'offre de service de Raymond Chabot Ressources Humaines inc;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité mandate Raymond Chabot Ressources Humaines inc pour effectuer la démarche proposée le 5 mars 2018 pour un montant ne dépassant pas 2 310 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7 Mandat à la firme d'ingénieurs Exp. pour la préparation de plans et devis des travaux correctifs nécessaires pour les conduites de la rue Chagnon;

RÉSOLUTION 2018-06-219

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité mandate la firme Exp. pour la préparation de plans et devis des travaux correctifs nécessaires pour les conduites de la rue Chagnon pour un montant maximal de 16 280 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8 Entente – Infrastructures rue Chagnon;

RÉSOLUTION 2018-06-220

ATTENDU l'entente hors cour intervenue dans le dossier 450-17-006026-158;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer une transaction, reçu et quittance;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité accepte le projet de transaction, reçu et quittance proposée dans ce dossier;

QUE la municipalité mandate M. Yvon Laramée, maire et Mme Ginette Bergeron, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer ladite transaction, reçu et quittance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. ADMINISTRATION FINANCIÈRE

6.1 Autorisation relative aux comptes à payer au 31 mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-221

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le conseil approuve et autorise le paiement des comptes à payer au 31 mai 2018 au montant de 386 439,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Ratification des comptes déjà payés au 31 mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-222

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil ratifie le paiement des comptes payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 mai 2018 et ce, pour un montant de 42 335,71 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Ratification des salaires payés au mois de mai 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-223

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le conseil ratifie le paiement des salaires payés depuis sa dernière approbation donnée à son assemblée ordinaire du 7 mai 2018, et ce, pour un montant de 81 076,15 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. LOISIRS, CULTURE, PARCS, TERRAINS DE JEUX ET TOURISME

7.1 Embauche de trois animateurs(trices) pour le camp de jour 2018;

RÉSOLUTION 2018-06-224

ATTENDU QU'un appel public de candidatures a été effectué pour le poste d'animateur(trice) de camp de jour;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection formé de la coordonnatrice du camp de jour et de la coordonnatrice aux loisirs à la suite des entrevues;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité embauche Laurence Crassoski, Jacob Touchette et Marilou Vaillancourt au poste d'animateur(trice) de camp de jour, aux conditions établies pour ce poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Autorisation des dépenses pour le Camp de jour;

RÉSOLUTION 2018-06-225

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise les dépenses pour le Camp de jour pour les montants maximaux et items suivants :

Formation : 1 600 \$

Activités : 6 100 \$

Fournitures et accessoires : 3 600 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Rapport annuel du Réseau Biblio;

Mme Nathalie Lemaire explique le résultat des statistiques de fréquentation et de la collection des livres de la bibliothèque municipale Danielle-Simard.

7.4 Autorisation des dépenses pour le Festi-village;

RÉSOLUTION 2018-06-226

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise un budget total de 9 000 \$ pour couvrir les dépenses pour le *Festi-village*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.5 Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA;

RÉSOLUTION 2018-06-227

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité accepte l'accord de contribution d'aide financière « Programme Emplois d'été Échanges étudiants du YMCA » pour l'embauche subventionnée d'un maximum de deux (2) étudiants pour six (6) semaines de 35 heures, au taux du salaire minimum pour la période du 2 juillet au 10 août 2018;

QUE la municipalité accepte de couvrir à ses propres frais le coût des avantages sociaux et la paie de vacance de ces étudiants qui seront employés à titre d'aide-animateur au camp de jour;

QUE la municipalité autorise Mme Ginette Bergeron, directrice générale, à signer les documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.6 Autorisation de tenue d'événement pour l'ouverture de la saison de soccer;

RÉSOLUTION 2018-06-228

ATTENDU la demande formulée par M. Thierry Lavoie pour l'organisation d'une fête pour l'ouverture de la saison de soccer;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité autorise l'activité qui se tiendra dimanche le 10 juin 2018 au Parc des sports d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.7 Rapport verbal de la représentante du comité Art et Culture de la réunion du 17 mai 2018;

Mme Nathalie Lemaire, conseillère municipale et représentante de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 mai 2018.

7.8 Modification de la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques;

RÉSOLUTION 2018-06-229

ATTENDU la politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques adoptée en date du 4 juin 2014 par la résolution 2014-06-214;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter des modifications à la politique actuelle;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la nouvelle politique relative aux lieux d'accueil et de renseignements touristiques soit adoptée et entre en vigueur à compter de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.9 Achat de deux (2) unités de recyclage triple;

RÉSOLUTION 2018-06-230

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité autorise l'achat de deux (2) unités de recyclage triple auprès de *Tessier Récréo-Parc*, selon la soumission # 29628, au montant de 1 138,00 \$ chacun, plus le transport et les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Rapport verbal du représentant du comité de sécurité publique de la réunion du 17 mai 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 17 mai 2018.

8.2 Renouvellement d'adhésion au programme Go/NoGo911;

RÉSOLUTION 2018-06-231

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise M. Daniel Lefebvre, directeur du service incendie, à signer le renouvellement d'adhésion au programme Go/NoGo911, au coût annuel de 21 \$ par pompier et par Premier répondant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Nomination de deux lieutenants intérim au service de sécurité incendie;

RÉSOLUTION 2018-06-232

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE les pompiers, Pierre Desmarais et David Gagnon, soient nommés au poste de lieutenant intérim du service de sécurité incendie d'Eastman;

ET QUE leur salaire soit augmenté de 0,25 \$ de l'heure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4 Autorisation d'achat d'équipements pour le service de sécurité incendie;

RÉSOLUTION 2018-06-233

ATTENDU l'aide financière accordée pour le service d'urgence en milieu isolé (SUMI) au montant de 4 264,00 \$;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise l'achat d'une remorque, panier et brancard auprès de *Groupe Soins Intensifs inc*, selon la soumission datée du 2 mai 2018, au montant de 4 283,78 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.5 Achat et installation d'un « module de fast idle » pour le camion incendie et Premiers répondants;

RÉSOLUTION 2018-06-234

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation d'un « module de fast idle » pour le camion incendie et Premiers répondants auprès de *Zone Technologie électronique inc.*, selon la soumission #16141, au montant de 730,70\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.6 Retrait d'un Premier répondant;

RÉSOLUTION 2018-06-235

ATTENDU QUE M. François Durivage ne dispose plus de temps pour agir à titre de Premier répondant;

ATTENDU la recommandation de la direction du service des Premiers répondants datée du 24 mai 2018 de procéder au retrait de ce Premier répondant de la liste des effectifs du service;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le nom de François Durivage soit retiré de la liste des effectifs du service des Premiers répondants de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.7 Retrait d'un pompier temps partiel;

RÉSOLUTION 2018-06-236

ATTENDU QUE M. Éric Fortin ne dispose plus de temps pour agir à titre de pompier temps partiel;

ATTENDU la recommandation de la direction du service de sécurité incendie datée du 24 mai 2018 de procéder au retrait de ce pompier temps partiel de la liste des effectifs du service;

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le nom de Éric Fortin soit retiré de la liste des effectifs du service de pompier temps partiel de la municipalité d'Eastman.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.8 Achat de trois habits de combat pour le service incendie;

RÉSOLUTION 2018-06-237

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise l'achat de trois (3) habits de combat Firedex FX-M avec liner Glide Ice Pur auprès de la compagnie *CSE Incendie et Sécurité inc.*, selon la soumission # MH1605001 datée du 16 mai 2018, au montant de 5 309,70 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.9 Agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie;

RÉSOLUTION 2018-06-238

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité autorise une dépense de 5 198,09 \$ plus les taxes applicables pour l'agrandissement de la porte de la caserne incendie sur le chemin George-Bonnallie, selon la soumission de *Gilles Brouillette entrepreneur spécialisé et général*, datée du 10 mars 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. TRAVAUX PUBLICS

9.1 Rapport verbal du représentant du comité des travaux publics de la rencontre du 17 mai 2018;

M. Maurice Séguin, conseiller municipal et représentant de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la réunion du 17 mai 2018.

9.2 Ratification de l'ouverture des soumissions concernant la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins de la municipalité d'Eastman;

RÉSOLUTION 2018-06-239

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois (3) fournisseurs pour la fourniture de matériaux granulaires pour le rechargement de divers chemins de la municipalité d'Eastman;

ATTENDU QUE les soumissions se présentent comme suit :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANTS	TPS	TVQ	TOTAL
Normand Jeanson excavation	29 750,00	1 487,50	2 967,56	34 205,06 \$
Construction DJL inc.	25 160,00	1 258,00	2 509,71	28 927,71 \$
Germain Lapalme & fils inc.	24 905,00	1 245,25	2 484,27	28 634,52 \$

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité adjuge le contrat pour la fourniture d'environ 1700 tonnes de matériaux granulaires à 14,65 \$ la tonne plus les taxes applicables pour un montant total approximatif de 24 905,00 \$ plus les taxes applicables à *Germain Lapalme & fils inc.*;

QUE la municipalité approuve et décrète que tous les documents utilisés par la municipalité d'Eastman pour cet appel d'offres ainsi que la soumission produite par l'entrepreneur et la présente résolution font office de contrat;

QUE la municipalité accorde un montant maximal de 20 000 \$ plus les taxes applicables à divers fournisseurs pour le transport;

QUE la municipalité décrète que les travaux prévus au contrat peuvent débiter et se poursuivre durant toute sa durée et selon toutes ses dispositions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Mandat pour le lignage de rues;

RÉSOLUTION 2018-06-240

**Il est proposé par le conseiller, Maurice Séguin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité attribue à *Marquage traçage Québec*, les travaux de marquage des lignes de centre et de rives pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité attribue à *Lignes de stationnement entretien et traçage (2006) inc.*, les travaux de marquage et traçage des lignes ponctuelles pour un montant de 5 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Autorisation de dépenses pour travaux sur la piste cyclable *La Montagnarde*;

RÉSOLUTION 2018-06-241

ATTENDU QUE des travaux de rechargement granulaire, de nivelage et de compactage de la piste cyclable incluant le remplacement de six (6) ponceaux sont nécessaires;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Maurice Séguin**

QUE la municipalité autorise l'achat de six (6) ponceaux auprès de la compagnie *Armtec* pour un montant de 5 604,32 \$ plus les taxes applicables;

QUE la municipalité autorise une dépense maximale de 24 000 \$ pour des travaux de rechargement granulaire, de nivelage et de compactage ainsi que les travaux de remplacement de six ponceaux de la piste cyclable *La Montagnarde*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 Achat d'un système de détection de gaz pour la caserne incendie et le garage municipal;

RÉSOLUTION 2018-06-242

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité autorise l'achat d'un système de détection de gaz pour la caserne incendie et le garage municipal auprès de la compagnie *CDTEC Calibration inc.*, selon la soumission # SE-401, au montant de 2 153,76 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Achat et installation de glissières de sécurité sur la rue du Pré;

RÉSOLUTION 2018-06-243

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise l'achat et l'installation de glissières de sécurité sur la rue du Pré auprès de la compagnie *Mirtec*, selon la soumission datée du 1^{er} mai 2018, au montant de 1 882,06 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 Mandat d'arpentage de la rue de la Sapinière;

RÉSOLUTION 2018-06-244

ATTENDU QUE la municipalité est propriétaire de la rue de la Sapinière;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a besoin de connaître les élévations de la partie du rond-point de la rue de la Sapinière, rattachée au relevé topo des fils haute tension et points d'attache de ces fils pour que leurs ingénieurs puissent calculer les dégagements entre cette rue et les fils haute tension selon leurs pires conditions d'exploitation;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE la municipalité accorde le mandat pour le relevé, le plan et profil et l'approbation à Maryse Phaneuf, arpenteur-géomètre, pour un montant budgétaire de 2 000 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.8 Appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour le service des travaux publics;

RÉSOLUTION 2018-06-245

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'un camion pour le service des travaux publics, selon les spécifications suggérées par le comité des travaux publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

10.1 Rapport verbal de la représentante du comité consultatif en environnement de la rencontre du 15 juin 2018;

Mme Noémie Perreault, conseillère municipale et présidente de ce comité fait un rapport verbal des sujets discutés lors de la rencontre du 15 juin 2018.

10.2 Rapport mensuel – Inspections forestières pour le mois de mai 2018;

Le conseil prend acte.

10.3 Autorisation à aller en appel d’offres pour la vidange des fosses septiques sur le territoire de la municipalité;

RÉSOLUTION 2018-06-246

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange des fosses septiques, des fosses de rétention, du transport et du dépôt des boues au site d’élimination prend fin le 31 décembre 2018;

ATTENDU QU’il y a lieu de procéder à un nouvel appel d’offres;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à aller en appel d’offres pour la vidange des fosses septiques et des fosses de rétention, du transport et du dépôt des boues au site d’élimination et ce pour les années 2019 à 2022 inclusivement selon une alternance de secteurs.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

10.4 Délégation à l’APELS pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

RÉSOLUTION 2018-06-247

ATTENDU QUE la municipalité d’Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l’environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

ATTENDU QUE la municipalité d’Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l’Association pour la protection de l’environnement du lac Stukely (APELS), en vertu de sa résolution du 21 mai 2018, s’engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE l’APELS désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE la municipalité délègue à l’APELS, représentée par M. Raymond Bilodeau, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur résidentiel tel que

montré sur les cartes 1, 2, 6 et 7 de 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017*;

QUE la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur résidentiel et sur le comité de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.5 Délégation au PNMO pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

RÉSOLUTION 2018-06-248

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE le Parc National du Mont-Orford (PNMO), en vertu de sa lettre du 24 mai 2018, s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE le PNMO désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité délègue au PNMO, représenté par Mme Brigitte Marchand, directrice, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur du parc tel que montré sur les cartes 3, 4, 5, 8, 9 et 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017* situé sur le territoire du Canton d'Orford ;

QUE la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur PNMO et sur le comité de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.6 Délégation à Jouvence pour le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely;

RÉSOLUTION 2018-06-249

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman est le requérant officiel du dossier auprès du Ministère du développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et du Ministère de la forêt, de la faune et des parcs (MFFP);

ATTENDU QUE la municipalité d'Eastman peut déléguer, à un ou des tiers, le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE Jouvence, en vertu de sa lettre du 31 mai 2018, s'engage à suivre toutes les règles et méthodes édictées par le MDDELCC et le MFFP pour le traitement du myriophylle à épi;

ATTENDU QUE Jouvence désire intégrer un représentant de la municipalité sur le comité directeur du projet ainsi que sur le comité de coordination lequel regroupe 10 organismes présents autour du lac Stukely;

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité délègue à Jouvence, représenté par M. François Leduc, directeur général, le traitement du myriophylle à épi au lac Stukely pour le secteur de Jouvence tel que montré sur la carte 10 du rapport *Inventaire de plantes aquatiques Lac Stukely – Été 2017*;

QUE la municipalité délègue le maire, M. Yvon Laramée et Mme la conseillère Heidi Fortin, sur le comité directeur du projet MYELS – secteur Jouvence et sur le comité de coordination.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.7 Programme national de gestion du myriophylle à épi;

RÉSOLUTION 2018-06-250

**Il est proposé par la conseillère, Heidi Fortin
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE la municipalité appuie la déclaration afin de demander l'intervention du gouvernement du Québec, en consultation avec les associations et les organismes de protection des lacs et des cours d'eau, les chercheurs et les représentants du milieu municipal, pour initier et mettre sur pied, dès 2018, un programme national de gestion du myriophylle à épi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.8 Réfection du bassin de sédimentation de la Mésange;

RÉSOLUTION 2018-06-251

ATTENDU QUE la municipalité souhaite intervenir au niveau du bassin sédimentation de la Mésange qui se situe en bordure du lac Stukely afin de remédier à la problématique de prolifération d'algues bleu-vert qui s'y développent durant la période estivale et qui contaminent le lac;

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité effectue une demande de certificat d'autorisation auprès des ministères concernés au besoin,

ET QUE la municipalité procède à un appel d'offres pour effectuer les travaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

11.1 Procès-verbaux du CCU – réunions du 18 et du 25 avril 2018;

Le conseil prend acte.

11.2 Acquisition d'un GPS Garmin Oregon 750 pour le département d'urbanisme et environnement;

RÉSOLUTION 2018-06-252

**Il est proposé par la conseillère, Noémie Perreault
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE la municipalité autorise l'acquisition d'un GPS Garmin Oregon 750 pour le département d'urbanisme et environnement, au montant de 649,99 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

12.1 Demandes de dérogations mineures relatives à la reconstruction du bâtiment principal et des travaux d'aménagement de terrain pour l'immeuble situé au 25 rue Lapointe, sur les lots 4 380 203 et 4 817 481 (DM201804001);

M. Yvon Laramée se retire

RÉSOLUTION 2018-06-253

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure relative à la reconstruction du bâtiment principal et le réaménagement du terrain pour l'immeuble situé au 25, rue Lapointe, a été déposée;

ATTENDU QUE les demandes de dérogation mineure visent à autoriser :

1. Un revêtement extérieur en bois pour le bâtiment principal projeté;
2. L'aménagement d'une aire de stationnement à moins de 6 mètres de la ligne de lot avant (en bordure de la bretelle d'accès d'autoroute);
3. L'aménagement d'une aire de stationnement dont la superficie excède 30% de la superficie totale de la cour avant.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de ces demandes lors de son assemblée du 16 mai 2018;

ATTENDU le comité consultatif d'urbanisme formule au conseil municipal une recommandation favorable en regard de ce dossier;

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par le conseiller, Carol Boivin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les dérogations mineures pour un revêtement extérieur en bois pour le bâtiment principal projeté, l'aménagement d'une aire de stationnement à 2 mètres de la ligne de lot adjacente à l'emprise de l'autoroute et à l'aménagement d'une aire de stationnement dont la superficie excède 30 % de la superficie totale de la cour avant, à la condition suivante :

- Le projet devra être approuvé par le biais d'une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et devra satisfaire à

toutes les conditions et recommandations du Comité en vertu de ladite demande.

Le vote est demandé :

Pour : Carol Boivin, Nathalie Lemaire, Maurice Séguin

Contre : Heidi Fortin, Noémie Perreault

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

M. Yvon Laramée revient.

13. DEMANDES D'APPROBATION AU RÈGLEMENT PIIA

- 13.1 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'un garage détaché sur l'immeuble situé au 36, rue de l'Intimité, sur le lot 2 237 294 (PIIA201805001);**
- 13.2 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux d'aménagement de terrain sur l'immeuble situé au 439, rue Principale, sur le lot 4 380 235 (PIIA201805005);**
- 13.3 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 617, rue Principale, sur le lot 4 380 463 (PIIA201805006);**
- 13.4 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'un bâtiment accessoire sur l'immeuble situé au 65, rue de la Sucrerie, sur le lot 4 379 895 (PIIA201805008);**
- 13.5 Retour sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 164 928, sur la rue de Villebois (PIIA201805003);**
- 13.6 Retour sur une demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 6 137 800, sur le chemin de la Traverse (PIIA201805004);**
- 13.7 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la reconstruction d'un bâtiment accessoire sur l'immeuble situé au 13, rue de la Coulée, sur le lot 4 379 887 (PIIA201805011);**
- 13.8 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'un bâtiment accessoire sur l'immeuble situé au 52, rue de l'Érablière, sur le lot 4 379 860 (PIIA201805012);**
- 13.9 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'un bâtiment accessoire sur l'immeuble situé au 52, chemin de la Traverse, sur le lot 6 137 799 (PIIA201805013);**

RÉSOLUTION 2018-06-254

ATTENDU QUE les demandeurs ont déposé les documents requis à l'appui de leur demande;

ATTENDU QUE les demandes respectent les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de ses réunions du 16 et du 23 mai 2018 (résol. 2018-05-061,064, 065, 067, 075, 076, 077, 078, 079);

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte les demandes d'approbation au règlement PIIA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.10 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une remise sur l'immeuble situé au 154, chemin Mont-Bon-Plaisir, sur le lot 4 890 221 (PIIA201805007);

RÉSOLUTION 2018-06-255

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 16 mai 2018 (rés. 2018-05-066)

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire projeté est une remise qui sera déplacée en cour avant de l'immeuble visé, sans être implanté dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur pour la remise seront la tôle pour la toiture et le vinyle pour les murs extérieurs, et que les couleurs proposées s'harmonisent avec celles du bâtiment principal;

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur ne doivent pas être altérés ni en mauvais état, que si tel était le cas, ils devront être remis en bon état avant l'installation de la remise;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA à la condition suivante :

- Les matériaux de revêtement extérieur et autres éléments affectant l'apparence extérieure de la remise devront être dans un bon état d'entretien.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.11 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur l'immeuble situé sur le lot 6 031 629, sur la rue de la Réserve (PIIA201805014);

RÉSOLUTION 2018-06-256

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 23 mai 2018 (rés. 2018-05-080);

ATTENDU les plans de localisation, de déboisement et de gestion des eaux de ruissellement préparés par la firme Inspectech, plans datés du 2 mars 2018 sous le dossier numéro 041217-2EE;

ATTENDU les plans de constructions et les modélisations 3D déposés par le requérant;

ATTENDU QUE le bâtiment aura une hauteur maximale de moins de 23 pieds (près de 7 mètres)

ATTENDU QUE les matériaux de revêtement extérieur proposés sont le déclin de bois horizontal pour les murs extérieurs et l'acier pour la toiture;

ATTENDU QUE la superficie de déboisement projetée est de 1 182 mètres carrés et qu'elle se limite aux seules fins de construction du bâtiment, de ses dépendances et de l'allée véhiculaire;

ATTENDU QUE le projet ne peut entraîner un écoulement supplémentaire des eaux de ruissellement sur les immeubles voisins et que certaines canalisations projetées identifiées au plan de gestion des eaux de ruissellement ne sont pas justifiées;

ATTENDU QUE l'immeuble visé est adjacent à une rue projetée, qu'une des conditions d'émission d'un permis de construction est que l'immeuble doit être adjacent à une rue publique ou privée conforme au règlement de lotissement en vigueur et que les travaux de construction de la rue sont avancés;

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA aux conditions suivantes :

- Le projet doit prévoir des canalisations de diffusion graduelle afin qu'aucun accroissement du débit d'eau ne sorte du terrain;
- Une justification de l'aménagement du fossé projeté formant un « Y » sur le plan de gestion des eaux de ruissellement devra être fournie avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.12 Demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) relative à la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur l'immeuble situé sur le chemin de l'Escalade, sur le lot 2 236 108;

RÉSOLUTION 2018-06-257

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU QUE la demande de PIIA initiale a été approuvée par résolution du conseil lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 octobre 2017, conformément à la résolution numéro 2017-10-356;

ATTENDU QUE le requérant désire procéder à des modifications aux plans de construction initiaux;

ATTENDU QUE la modification visée concerne une annexe du bâtiment principal située sur l'élévation nord;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 23 mai 2018 (rés. 2018-05-081)

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Heidi Fortin**

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande de modification d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 2 236 108, sur le chemin de l'Escalade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.13 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A) relative à la reconstruction du bâtiment principal et des travaux d'aménagement de terrain pour l'immeuble situé au 25 rue Lapointe, sur les lots 4 380 203 et 4 817 481;

RÉSOLUTION 2018-06-258

ATTENDU QUE le demandeur a déposé les documents requis à l'appui de sa demande;

ATTENDU QUE la demande respecte les critères et les objectifs du règlement municipal 2002-14 et ses amendements concernant le PIIA;

ATTENDU QUE le bâtiment principal à reconstruire sera occupé par un dépanneur de station-service et un restaurant qui comprendra un service au volant;

ATTENDU le plan d'implantation et le plan de construction préparés par la firme a cd f * Architecture, le tout conformément au document révisé du 15 mai 2018;

ATTENDU QUE les principaux matériaux de revêtement extérieur pour le bâtiment projeté sont un parement de bois horizontal en cèdre pour les murs extérieurs et une toiture métallique à baguette (acier) pour la toiture;

ATTENDU QUE le bâtiment principal projeté s'intègre avec le milieu environnant par un choix de matériaux de parement extérieur soigneusement choisi et que le projet de reconstruction constitue dans son ensemble une amélioration de l'aspect visuel du secteur;

ATTENDU QUE le projet comprend une nouvelle marquise pour les pompes à essence, marquise qui sera rétrécie à sa largeur par rapport au projet initial, et que les couleurs proposées pour celle-ci seraient à l'image de marque de la station-service;

ATTENDU QUE l'aspect visuel de la marquise projetée devra être réduit par un choix de couleurs qui s'intègre avec la future construction;

ATTENDU QUE la présente demande ne concerne pas l'affichage détaché du bâtiment et qu'une demande devra être déposée ultérieurement;

ATTENDU QUE le projet prévoit une fresque rétroéclairée sur l'élévation sud (donnant sur la bretelle d'autoroute) du bâtiment projeté, mais que le rétroéclairage contrevient à la réglementation municipale;

ATTENDU QUE 8 cases de stationnement seront aménagées en façade avant du bâtiment, et que pour des intérêts de sécurité et d'esthétisme de façade, certaines cases devraient être déplacées vers l'arrière de l'immeuble;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme à l'occasion de sa réunion du 16 mai 2018 (rés. 2018-05-070)

Il est **proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire**
 appuyé par le conseiller, Maurice Séguin

QUE le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil accepte la demande d'approbation au règlement PIIA aux conditions suivantes :

1. Les couleurs de la marquise devront être mates;
2. La clôture de type *frost*, ou maille de chaîne, pour l'enclos à déchets, devra être remplacée par une clôture en bois semblable au revêtement extérieur du bâtiment principal;
3. Pour l'affichage, aucun appareil d'éclairage extérieur de type rétroéclairage ou par l'intérieur (translucide) n'est autorisé. Tout appareil d'éclairage doit être conçu et installé de façon à diriger tout le flux lumineux vers le bas. De plus, l'affichage du lettrage sur la bâtisse devra être mat, de préférence en bois sinon en aluminium;
4. L'éclairage provenant de la marquise devra être encastré;
5. Un nombre minimal de 2 cases de stationnement donnant sur la façade avant du bâtiment principal devra être déplacé vers l'arrière de l'immeuble;
6. Les conditions relatives à l'acceptation des demandes de dérogations mineures doivent être respectées dans leur intégralité;

Le vote est demandé :

Pour : Carol Boivin, Nathalie Lemaire, Maurice Séguin

Contre : Noémie Perreault, Heidi Fortin, (Mme Heidi Fortin vote contre car, selon elle, il manque le plan d'implantation.)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

14. RAPPORT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS

14.1 Dépôt de la liste des permis de construction émis au cours du mois de mai 2018;

Le conseil prend acte.

15. AVIS DE MOTION

15.1 Avis de motion visant l'adoption du règlement 2018-08 abrogeant le règlement 2018-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

Je, Nathalie Lemaire donne avis de motion qu'à une séance de ce conseil, je présenterai ou ferai présenter, pour adoption, avec dispense de lecture, le règlement 2018-08 abrogeant le règlement 2018-01 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Une dispense de lecture du règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

16. RÈGLEMENTS

16.1 Adoption du règlement 2018-07 amendant le règlement de zonage 2012-08 relatif aux ventes de garage;

RÉSOLUTION 2018-06-259

**Il est proposé par le conseiller, Carol Boivin
appuyé par la conseillère, Nathalie Lemaire**

QUE le règlement 2018-07 amendant le règlement de zonage 2012-08 relatif aux ventes de garage soit et est adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. AFFAIRES NOUVELLES

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

38 personnes sont présentes dans la salle.

M. Yvon Laramée se retire.

Diverses questions relativement aux points 12.1 et 13.13 et sur le fonctionnement du CCU.

M. Yvon Laramée revient.

Diverses questions relativement aux travaux effectués dans la montagne, des remerciements pour l'aide apportée pour le myriophylle à épi, et la politique du bureau d'accueil touristique.

19. Nomination d'un maire suppléant;

RÉSOLUTION 2018-06-260

**Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire
appuyé par la conseillère, Noémie Perreault**

QUE le maire nomme **M. Patrick McDonald** comme maire suppléant de la municipalité d'Eastman et ce, pour la période du 4 juin 2018 au 4 février 2019;

QUE le maire, M. Yvon Laramée ou le maire suppléant, M. Patrick McDonald et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Ginette Bergeron ou DG adjointe et sec.trés. adjointe, Mme Lise Coupal, soient et sont autorisés à agir à titre de signataires des comptes de la municipalité, à partir du 4 juin 2018;

QUE deux de ces quatre (4) signatures soient et sont requises pour donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2018-06-261

Il est proposé par la conseillère, Nathalie Lemaire

QUE la présente séance soit et est levée à 22h07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS (CCS)

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants (*CCS*) pour les dépenses décrites au présent procès-verbal, le tout avec transferts budgétaires et sur l'excédent des recettes de l'année courante si et à chaque fois que c'est nécessaire.

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Yvon Laramée
Maire

Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».